



Cours de basse et de guitare électrique - Conditions Générales 2025-2026

Les cours commenceront le lundi 8 septembre 2025 et finiront le vendredi 19 juin 2026.

Les vacances et les jours fériés correspondent à ceux en vigueur à Genève.

Les cours manqués par l'élève ne seront en principe pas rattrapés, mais un arrangement avec le professeur est possible afin de remplacer le cours manqué. En cas d'absence du professeur, le cours sera remplacé. L'élève est inscrit pour la durée d'une année scolaire. Celui ou celle qui voudrait cesser son cours durant l'année doit en informer l'école par écrit.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, d'accidents et de dégâts matériels appartenant à l'élève.

Tarifs, pour un cours individuel hebdomadaire de 45 minutes, le matériel à disposition du musicien est inclus dans ce prix :

Frs. 220.- par élève par mois, payable au début du mois.

Les cours individuels sont payables au début de chaque mois, cash, Twint (au 078 616 35 24), ou par virement postal.

Professeur de basse : Ivan De Luca
Professeur de guitare : Stéphane Juillard

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales et s'engage à les respecter.

Fait à Genève le :

Nom et signature des parents ou représentant légal :

.....